



**Mesdames et Messieurs les membres  
de la commission de contrôle  
des listes électorales  
de la commune de LACROIX-FALGARDE**

N/Réf. : CB –ELECTIONS 20260127

**Objet** : Commission de contrôle des listes électorales pour l'année 2026.

**Madame, Monsieur**

Nous vous informons que la commission de contrôle des listes électorales pour l'année **2026** (réunion publique), se tiendra en Mairie le :

**JEUDI 19 FÉVRIER 2026, à 18H30**

Au cours de cette réunion (réunion publique) seront examinés les mouvements (les radiations et les inscriptions) intervenues depuis la dernière commission de contrôle qui s'était réunie le 10/12/2025.

Les listes électorales doivent être rendues publiques « au moins une fois par an et, en tout état de cause, le lendemain de la réunion de la commission de contrôle » (art. L. 19-1).

Nous comptons sur vous pour participer à cette commission, si vous n'êtes pas disponible merci de bien vouloir nous le préciser dans les meilleurs délais afin que nous puissions faire appel aux suppléants désignés.

Dans cette attente et vous en remerciant par avance, veuillez croire, **Madame, Monsieur**, à l'assurance de mes sincères salutations.

**Le 1er Membre désigné,  
Isabelle BOY,**



**NB : Les décisions de la commission seront notifiées dans un délai de 2 jours à l'électeur concerné, au Maire, à l'INSEE et consignées dans un registre. A compter de la réception de la notification l'électeur à un délai de deux jours pour présenter ses observations à la commission et de sept jours pour former un recours contentieux auprès du Tribunal d'instance territorialement compétent.**